

**Conseil de sécurité**Distr.
GÉNÉRALES/1997/419
2 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL EN APPLICATION
DU PARAGRAPHE 11 DE LA RÉOLUTION 986 (1995) DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ****I. INTRODUCTION**

1. Le présent rapport est présenté au Conseil de sécurité en application du paragraphe 11 de la résolution 986 (1995) du 14 avril 1995, dans lequel le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre un rapport avant la fin de la période de 180 jours suivant la date d'entrée en vigueur du paragraphe 1 de la résolution. Il donne des informations sur la façon dont les fournitures humanitaires sont distribuées dans tout l'Iraq en application de la résolution susmentionnée, y compris sur l'exécution du Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies dans les trois provinces septentrionales de Dahouk, Arbil et Souleimaniyeh. Il rend compte en outre des travaux du Secrétariat concernant le traitement des demandes adressées au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) du 6 août 1990 et de ceux des superviseurs, des inspecteurs indépendants des Nations Unies (Saybolt et Lloyd's Register) et indique l'état actuel du Compte Iraq ouvert par l'ONU. Le rapport contient enfin mes observations sur les recettes tirées des ventes de pétrole effectuées en application de la résolution et la mesure dans laquelle elles permettent de répondre aux besoins humanitaires de l'Iraq ainsi que sur la capacité de l'Iraq d'exporter des quantités de pétrole et de produits pétroliers suffisantes pour que les recettes correspondantes atteignent 1 milliard de dollars par période de 90 jours.

2. Depuis mon dernier rapport au Conseil daté du 10 mars 1997 (S/1997/206), des progrès notables ont été réalisés dans l'application de la résolution 986 (1995). Au 30 mai, 119,5 millions de barils de pétrole au total avaient été vendus. Les recettes déposées sur le Compte Iraq à la Banque nationale de Paris atteignaient 1,7 milliard de dollars. À la même date, le secrétariat du Comité du Conseil de sécurité avait reçu 630 demandes d'exportation de fournitures humanitaires vers l'Iraq. Sur les 574 demandes soumises au Comité, 331 ont été approuvées, 191 ont été mises en attente, 14 ont été bloquées et 38 sont dans la filière conformément à la procédure d'approbation tacite ou dans l'attente d'éclaircissements. Les premiers envois de denrées alimentaires sont parvenus en Iraq le 20 mars et les activités d'observation des Nations Unies ont commencé immédiatement après. À la fin mai, 691 648 tonnes de denrées alimentaires étaient parvenues en Iraq. Les produits pharmaceutiques ont commencé à arriver le 9 mai.

3. Le Comité directeur, présidé par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, s'est réuni périodiquement afin d'assurer la bonne coordination et l'utilisation efficace du personnel et des ressources. À la demande du Comité du Conseil de sécurité et en consultation avec les autorités iraqiennes, le Département des affaires humanitaires a établi des listes indiquant l'ordre de priorité relative de différentes demandes d'exportation de fournitures humanitaires, de manière à faciliter le travail du Comité. De même, le Département a facilité l'approbation des demandes soumises par des organismes des Nations Unies. De hauts fonctionnaires du Secrétariat ont tenu le Comité régulièrement informé de la progression de l'application de la résolution 986 (1995). Afin de renforcer l'appui administratif et logistique apporté au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq, ces tâches ont été confiées à la Division de l'administration et de la logistique des missions.

4. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Yasushi Akashi, s'est rendu en Iraq du 3 au 9 mai pour évaluer les progrès accomplis dans l'application de la résolution 986 (1995) dans tout le pays, et il a rendu ses conclusions au Conseil le 22 mai. Le Gouvernement iraquien et des organismes des Nations Unies s'étant déclarés préoccupés par les retards constatés dans l'arrivée des fournitures humanitaires en Iraq et par les problèmes que risquait de poser la distribution des denrées alimentaires, M. Akashi a expliqué que le Secrétariat s'employait constamment à améliorer le traitement des demandes. À cet égard, un certain nombre de propositions ont également été faites par le Gouvernement iraquien. M. Akashi a en outre souligné le dévouement et le dynamisme dont faisaient preuve les observateurs des Nations Unies, qui avaient sillonné toutes les provinces. D'autres hauts fonctionnaires du Secrétariat se sont aussi rendus récemment en Iraq pour examiner l'application de la résolution et discuter des problèmes auxquels elle avait donné lieu jusqu'à présent.

II. VENTE DE PÉTROLE ET DE PRODUITS PÉTROLIERS

5. L'approbation des contrats de vente de pétrole par les superviseurs s'est effectuée sans heurt. Ces derniers ont continué à fournir au Comité du Conseil de sécurité des informations sur les mécanismes de fixation des prix, la modification des contrats, la gestion du montant de 2 milliards 140 millions de dollars (y compris les redevances pour l'oléoduc) fixé comme objectif pour l'ensemble des recettes devant être obtenues pendant la période de 180 jours ainsi que sur d'autres questions pertinentes se rapportant à l'importation de pétrole iraquien conformément à la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité.

6. Les superviseurs ont examiné et approuvé 51 contrats au total passés avec 35 acheteurs différents, ce qui correspond à environ 121 millions de barils pour la période de 180 jours. Environ 57 % des 114 enlèvements effectués l'ont été à Ceyhan, en Turquie.

7. Au cours de la première période de 90 jours, 51,6 millions de barils ont été enlevés, soit 0,7 million de barils de moins que le total correspondant à tous les contrats à terme et au comptant approuvés pour cette période. Trois chargements, représentant au total 2,5 millions de barils, étaient prévus pour la dernière semaine de la première période de 90 jours, mais ils ont dû être remis à la seconde période en raison de problèmes opérationnels. Le montant

total des recettes s'est élevé à 1 milliard 34 millions de dollars. Avec l'approbation du Comité, la différence entre ce montant et le montant autorisé, soit 37 millions de dollars, a été reportée sur la seconde période de 90 jours.

8. Pendant la seconde période de 90 jours, 65 enlèvements correspondant au total à 67,9 millions de barils, d'une valeur estimée à 1 milliard 116 millions de dollars, ont été effectués. Trois d'entre eux correspondent à des chargements initialement prévus pour la première période de 90 jours et reportés sur la seconde. En mai, les cours se sont envolés à tel point que, s'ils demeurent inchangés, le total des recettes tirées de l'exécution des contrats qui restent à honorer pendant la seconde période de 90 jours excédera quelque peu l'objectif de 2 milliards 140 millions de dollars (y compris les redevances pour l'oléoduc) fixé pour la période de 180 jours. Le 23 mai, le Comité est parvenu à un accord sur ce qu'il conviendrait de faire des recettes excédentaires qui seraient engrangées si les cours du pétrole se maintenaient à un niveau tel que l'objectif de 2 milliards 140 millions de dollars fixé pour la période de 180 jours était dépassé.

9. Le Conseil ayant demandé au paragraphe 11 de sa résolution 986 (1995) qu'il lui soit indiqué si l'Iraq a la capacité d'exporter des quantités de pétrole et de produits pétroliers suffisantes pour que les recettes correspondantes atteignent 1 milliard de dollars par période de 90 jours, je souhaite lui faire savoir que d'après l'estimation des superviseurs et des inspecteurs indépendants de la Saybolt, tel est bien le cas. Je voudrais ajouter que le travail de ces inspecteurs, qui sont chargés de contrôler les installations pétrolières en Iraq et à Ceyhan en Turquie, se déroule aussi sans heurt. Ils bénéficient de la pleine coopération des autorités iraqiennes et des autorités turques.

III. ACHAT DE FOURNITURES HUMANITAIRES ET CONFIRMATION DE LEUR ARRIVÉE

10. Le Comité du Conseil de sécurité s'est heurté à des difficultés dans le traitement des demandes en raison de la complexité des dispositions prévues par la résolution 986 (1995) du Conseil, le Mémoire d'accord et les procédures adoptées par le Comité. Aussi, ce dernier a-t-il adopté un certain nombre de mesures en vue d'accélérer les choses. Pour ma part, j'ai renforcé l'équipe du Secrétariat chargée de traiter les demandes dont j'ai rationalisé les méthodes de travail internes. De ce fait, le traitement des demandes s'est accéléré. Toutefois, d'autres difficultés persistent, qui sont indépendantes de la volonté du Secrétariat. J'espère qu'il sera possible, en concertation avec le Comité, de les surmonter.

11. Au 30 mai, le secrétariat du Comité du Conseil de sécurité avait reçu 630 demandes d'exportation de fournitures humanitaires vers l'Iraq. Sur les 574 demandes communiquées au Comité, 331 ont été approuvées, 191 ont été mises en attente, 14 ont été bloquées et 38 sont dans la filière conformément à la procédure d'"approbation tacite" ou dans l'attente des éclaircissements. Certaines demandes sont examinées et traitées suivant un ordre de priorité approuvé par le Comité.

12. Les 32 inspecteurs indépendants du Lloyd's Register confirment l'arrivée de fournitures humanitaires en Iraq aux points d'entrée convenus. Ils s'assurent que tous les envois parvenus en Iraq dans le cadre de l'application de la résolution 986 (1995) satisfont certaines normes, possèdent une valeur correspondant à la pratique commerciale internationalement reconnue, et que les quantités et la qualité correspondent bien à ce qui avait été déclaré. Ils bénéficient de l'entière coopération des autorités iraqiennes. Les inspecteurs indépendants rendent quotidiennement compte de leurs activités au secrétariat du Comité du Conseil de sécurité. Les informations qu'ils fournissent sont régulièrement communiquées au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq. Pendant toute la seconde période de 90 jours, les opérations de confirmation se sont déroulées à un rythme croissant aux trois points d'entrée.

IV. COMPTE IRAQ OUVERT PAR L'ONU

13. Au 28 mai 1997, les lettres de crédit examinées par la Trésorerie de l'ONU qui concernaient du pétrole et des produits pétroliers portaient sur une valeur totale d'environ 2 milliards 110 millions de dollars. Les sommes encaissées au titre de la vente de pétrole, soit un montant total de 1 747 405 752,62 dollars, avaient été déposées au Compte Iraq ouvert par l'ONU à la Banque nationale de Paris, qui avait émis des lettres de crédit d'un montant de 465,9 millions de dollars au nom de l'ONU en vue du paiement de fournitures humanitaires destinées à l'ensemble de l'Iraq.

14. Les fonds reçus au Compte Iraq ouvert par l'ONU et les dépenses correspondantes se répartissent comme suit :

a) Un montant de 878,4 millions de dollars a été affecté à l'achat de fournitures humanitaires par le Gouvernement iraquien, comme prévu au paragraphe 8 a) de la résolution 986 (1995). Les dépenses correspondant aux contrats de vente approuvés par le Comité du Conseil de sécurité s'élèvent à 572 millions de dollars;

b) Un montant de 215,4 millions de dollars a été affecté à l'achat de fournitures humanitaires destinées à être distribuées par le Programme humanitaire interorganisations de l'ONU dans les trois provinces du nord de l'Iraq, comme prévu au paragraphe 8 b) de la résolution. Les dépenses correspondant aux contrats de vente approuvés par le Comité du Conseil de sécurité s'élèvent à 49,4 millions de dollars¹;

c) Un montant de 497,2 millions de dollars a été viré directement au crédit du Fonds d'indemnisation des Nations Unies, conformément au paragraphe 8 c) de la résolution. Sur ce montant, 151,3 millions de dollars ont été affectés au paiement de la première tranche de réclamations des catégories A

¹ En outre, seront reversées au compte des sommes correspondant à l'achat de denrées humanitaires pour les provinces du centre et du sud de l'Iraq et pour des vivres et médicaments livrés aux trois provinces du nord en vertu des modalités d'achat en bloc convenues avec le Gouvernement iraquien.

et C (144 millions de dollars) et aux dépenses de fonctionnement de la Commission d'indemnisation (7,3 millions de dollars);

d) Un montant de 36,5 millions de dollars a été affecté aux dépenses opérationnelles et d'administration engagées par l'ONU aux fins de l'application de la résolution 986 (1995), comme prévu au paragraphe 8 d) de celle-ci. Sur ce montant, 20,3 millions de dollars ont été affectés aux dépenses d'administration de tous les organismes des Nations Unies participant à l'application de la résolution;

e) Un montant de 13,3 millions de dollars a été viré au compte de la Commission spéciale des Nations Unies pour ses dépenses de fonctionnement, conformément au paragraphe 8 e) de la résolution; sur ce montant, 13 millions de dollars ont été affectés aux dépenses de fonctionnement de la Commission spéciale;

f) Un montant de 90 millions de dollars a été réservé pour couvrir les frais de transport du pétrole et des produits pétroliers irakiens qui sont exportés à travers la Turquie par l'oléoduc Kirkouk-Yumurtalik, comme prévu au paragraphe 8 f) de la résolution 986 (1995) et conformément aux procédures établies par le Comité du Conseil de sécurité;

g) Un montant de 16,6 millions de dollars a été viré directement au compte séquestre créé en application des résolutions 706 (1991) du 15 août 1991 et 712 (1991) du 19 septembre 1991 aux fins des paiements envisagés au paragraphe 6 de la résolution 778 (1992) du 2 octobre 1992, comme prévu au paragraphe 8 g) de la résolution 986 (1995).

15. En application du paragraphe 7 de la résolution 986 (1995), le Compte Iraq ouvert par l'ONU sera vérifié par le Comité des commissaires aux comptes, qui établira un rapport sur les états financiers relatifs à la période allant de l'ouverture du Compte jusqu'au 30 juin 1997.

V. MISE EN OEUVRE DU PLAN DE DISTRIBUTION

16. Avant avril 1997, la ration alimentaire prévue par le Gouvernement irakien correspondait à 50 % environ de la ration calorique quotidienne et ne répondait pas à la totalité des besoins énergétiques et protéiques de la population non plus que de ses besoins en vitamines et minéraux essentiels. En outre, en raison de leurs difficultés économiques, de nombreuses familles irakiennes n'avaient pas les moyens de compléter leurs rations par des achats au marché. Leur état nutritionnel s'est donc considérablement détérioré. En avril 1997, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Institut de recherche nutritionnelle de l'Iraq ont effectué une enquête nutritionnelle portant sur 15 000 enfants âgés de moins de 5 ans dans 87 centres de soins de santé primaires des 15 provinces du centre et du sud. Selon les résultats de cette enquête, 25 % des enfants considérés souffraient de malnutrition, dont 27 % de malnutrition chronique et 9 % de malnutrition grave.

17. Les denrées alimentaires arrivent en Iraq par Trebil, à la frontière avec la Jordanie, Habour/Zakho, à la frontière avec la Turquie, et au port d'Oumm Qasr, dans le sud de l'Iraq. À Trebil et à Oumm Qasr, des bureaux du Gouvernement ("centres de réception") sont chargés d'assurer l'expédition des camions en utilisant un système informatisé aligné sur le plan de distribution du Ministère du commerce, qui répartit les marchandises entre les différentes provinces en fonction de leur population. C'est le Centre d'échange de Ninive qui reçoit et réexpédie les produits arrivant à Habour/Zakho. Chaque centre établit un plan de distribution quotidien indiquant le volume des marchandises envoyées dans chaque province, lequel est mis à la disposition des observateurs des Nations Unies. Le blé est envoyé soit dans les silos des provinces, soit directement dans des minoteries où les agents de distribution de la farine viennent chercher leur quota. Les autres produits alimentaires sont stockés dans des entrepôts.

18. En principe, dans le cadre du système de rationnement établi par le Gouvernement, tous les citoyens iraqiens, ainsi que les résidents étrangers en Iraq, ont droit à une carte de rationnement. Tous les bénéficiaires devraient recevoir les mêmes quantités de produits rationnés, sauf les enfants de moins d'un an qui ont droit à des préparations pour nourrissons, à du détergent et à du savon. Chaque bénéficiaire verse un montant symbolique de 105 dinars iraqiens à titre de contribution aux frais de transport et aux dépenses d'administration. Le système d'enregistrement sur les listes de rationnement est continuellement mis à jour pour tenir compte de l'évolution du chiffre de la population. Dans les provinces du centre et du sud, de très fortes amendes sont infligées aux personnes qui falsifient les informations et n'indiquent pas les naissances, les décès et les changements de résidence. Le Ministère du commerce emploie 45 693 agents du secteur privé pour distribuer la farine et les autres denrées alimentaires aux bénéficiaires. Les familles touchent leur panier mensuel de denrées alimentaires sur présentation de cartes de rationnement, que les agents de distribution des rations présentent aux centres locaux de distribution pour recevoir leur quota pour le mois suivant. Des inspecteurs du Gouvernement vérifient périodiquement les balances utilisées par les agents de la distribution des rations. Tout agent contre lequel 51 % des familles qu'il dessert ont porté plainte voit sa licence révoquée.

19. Des denrées alimentaires ont commencé à arriver en Iraq le 20 mars 1997. En avril, le blé (plus 40 000 tonnes provenant des stocks du Gouvernement) a été envoyé aux minoteries en quantités suffisantes pour permettre la distribution des rations de farine dans l'ensemble du pays. Au 28 mai, 691 648 tonnes de denrées alimentaires, de savon et de détergents devaient être arrivées en Iraq, soit 29 % du total des denrées alimentaires et produits connexes prévu dans le plan de distribution. Avec l'arrivée d'autres denrées alimentaires, la distribution des rations de légumineuses, de riz, d'huile de cuisson, de détergent, de savon et de préparations alimentaires pour les enfants de moins de 1 an a pu être effectuée en mai. Les rations de sel, de sucre et de thé qui ont été distribuées en prélevant sur les stocks existants n'ont pas été augmentées dans la mesure où les livraisons effectuées en application de la résolution 986 (1995) n'étaient pas suffisantes pour permettre une distribution mensuelle.

20. La première livraison de fournitures médicales effectuée en application de la résolution 986 (1995), une petite quantité de solution intraveineuse, est arrivée le 9 mai. Après avoir fait l'objet de tests standard de contrôle de la qualité à Bagdad, ces fournitures ont été distribuées aux hôpitaux dans toutes les provinces, conformément au plan convenu entre le Ministère de la santé et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Des quantités limitées de matériel médical sont arrivées le 27 mai, mais n'ont pas encore été distribuées.

21. En attendant l'arrivée de produits destinés à d'autres secteurs, les autorités iraqiennes compétentes ont fourni des détails sur les plans de distribution. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est convenue d'un plan de distribution avec le Ministère de l'agriculture. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'UNICEF ont reçu du Ministère de l'éducation un plan mis à jour de distribution des fournitures destinées à 2 250 écoles des régions du centre et du sud.

Mise en oeuvre du plan de distribution par l'ONU dans les trois provinces du nord

22. Dans les trois provinces du nord, c'est le Programme humanitaire interorganisations de l'ONU qui, en application de la résolution 986 (1995), est chargé de la distribution des fournitures humanitaires pour le compte du Gouvernement iraquien. Le Programme a évalué les besoins humanitaires dans ces trois provinces en consultation avec les autorités locales, et il en a été tenu compte dans le plan de distribution. Des comités ont été créés pour assurer la liaison avec les Nations Unies. En plus des bureaux bien établis du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq, du PAM, de l'UNICEF et de la FAO, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'OMS, l'UNESCO et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) ont récemment ouvert des bureaux dirigés par des fonctionnaires internationaux. De manière générale, les opérations de l'ONU se sont déroulées dans des conditions de sécurité acceptables, mais il est arrivé que de brefs affrontements entre factions aient empêché la mise en oeuvre de la résolution 986 (1995). Le 14 mai, des soldats turcs ont pénétré dans le nord de l'Iraq. Le personnel des Nations Unies suit cette situation de près, en raison de l'impact qu'elle pourrait avoir sur ses activités. Si les livraisons n'ont pas été sérieusement perturbées, l'ONU n'en craint pas moins que, si les hostilités dans la région devaient se poursuivre ou s'intensifier, les organismes des Nations Unies et les autorités locales ne soient amenés à modifier le système de distribution.

23. Pour mieux évaluer les besoins nutritionnels de la population dans les trois provinces du nord, l'UNICEF a mené en août 1996 une enquête en grappe à indicateurs multiples qui a permis d'établir que dans un échantillon aléatoire de 2 175 ménages dans les trois provinces, 19,3 % des enfants de moins de 5 ans souffraient de malnutrition, dont 26 % de malnutrition chronique et 4 % de malnutrition grave. Jusqu'à l'arrivée de denrées dont l'importation était autorisée aux termes de la résolution 986 (1995), des produits alimentaires n'avaient été distribués qu'à environ 25 % de la population. En l'absence de chiffres à jour sur la population dans les trois provinces du nord et du fait des déplacements de populations qui se sont produits, le PAM a entamé un

processus d'enregistrement en août 1996, en collaboration avec les services locaux de distribution des denrées alimentaires. Compte tenu des conflits politiques dans la région et des importants mouvements de populations qui se sont produits entre les différentes provinces, ce processus a été compliqué et a exigé un travail considérable. Il a fallu distribuer des formulaires d'enregistrement, vérifier les informations communiquées et corriger les erreurs. Un mécanisme d'examen des plaintes a été mis en place. Des cartes de rationnement ont été imprimées et distribuées aux familles par les agents de distribution des rations en avril. Les informations figurant sur la liste des bénéficiaires sont mises à jour périodiquement au moyen d'enquêtes sur les familles. Selon les données préliminaires, la population totale des trois provinces du nord était estimée à 3 081 833 habitants au 20 mai (688 894 pour Dahouk; 1 064 368 pour Arbil et 1 328 571 pour Souleimaniyeh). Tous les organismes des Nations Unies ont utilisé ces données pour mettre à jour leurs plans de mise en oeuvre sectoriels. Le processus d'enregistrement sur les listes de rationnement s'est bien déroulé à Dahouk et Souleimaniyeh, mais le PAM s'est heurté à des difficultés pendant les dernières phases du recensement de la population dans la province d'Arbil. Une coopération sans réserve lui a été promise pour la mise au point des résultats du recensement. Le PAM n'a eu aucune difficulté pour la distribution même des denrées alimentaires.

24. Le PAM supervise directement la distribution des vivres dans les provinces d'Arbil, de Dahouk et de Souleimaniyeh. Il gère les entrepôts de Mossoul et de Kirkouk, qui ont été rénovés et mis gratuitement à sa disposition par le Gouvernement iraquien. Il a imprimé les formulaires nécessaires à l'inventaire des stocks dans ces installations et y a déployé du personnel international. À la suite d'un appel d'offres, une société de transport a été choisie dans chacune des trois provinces pour acheminer les marchandises depuis les entrepôts et les minoteries iraquiennes de Mossoul et de Kirkouk jusqu'aux entrepôts du PAM à Dahouk, Arbil et Souleimaniyeh. Le PAM a obtenu à titre exceptionnel que les véhicules qui effectuent ces opérations franchissent librement les points de contrôle. Le PAM a recours à 10 442 agents indépendants qui distribuent de la farine et d'autres denrées alimentaires aux bénéficiaires et qui sont payés au même tarif que leurs homologues dans le centre et le sud du pays.

25. L'OMS, qui est le principal organisme à l'oeuvre dans le secteur de la santé, a présenté 99 demandes, représentant un montant de 4 207 082 dollars sur les 6,7 millions de dollars alloués au total, pour acheter du matériel médical et dentaire et du matériel de laboratoire. Elle prévoit d'améliorer les conditions de stockage des médicaments, notamment en installant un progiciel compatible avec le réseau informatique en place dans le reste du pays. Elle renforce aussi les actuelles structures de distribution des produits pharmaceutiques.

26. Dans le secteur agricole, la FAO a déposé deux demandes d'achat d'insecticides, de semences et de matériel agricole et d'irrigation, représentant au total un montant de 19 538 438 dollars sur les 20 150 000 dollars alloués. Pour mettre au point ses plans en matière de santé, de nutrition, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'éducation, l'UNICEF a établi des cartes de risque qui font apparaître que moins de la moitié de la population a accès à l'eau. Il prévoit donc 100 projets dans ce domaine et la remise en état de 150 installations de pompage. Il forme

actuellement des agents locaux à la conception de systèmes de canalisations et aux services des eaux. À ce jour, l'UNICEF a présenté 22 demandes, représentant un total de 14 100 789 dollars sur les 20,2 millions de dollars alloués.

27. L'UNESCO établit elle aussi des cartes de risque et elle a fait une étude de 120 écoles pour déterminer les points critiques. À la suite d'appels d'offres, des contrats portant sur la rénovation d'établissements scolaires ont été passés pour une valeur de 1 675 424 dollars sur les 5 150 000 dollars alloués; elle s'est également procurée des entrepôts et des ateliers pour le matériel scolaire. Dans le secteur de l'énergie, le PNUD a présenté 26 demandes, d'une valeur de 8 665 519 dollars sur les 13 170 000 dollars alloués, en vue du rétablissement de l'électricité dans les trois provinces du nord.

28. La présence de mines, particulièrement dans la province de Souleimaniyeh, est très préoccupante et un montant de 2,5 millions de dollars a été réservé à des activités connexes. Le Département des affaires humanitaires s'est entendu avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets afin de mener des activités de ce type en application de la résolution 986 (1995). En contribuant à rétablir la sécurité dans les régions agricoles, ce programme facilitera la remise en culture des terres et la réinstallation des villageois. Un plan d'action a été mis au point et une liste du matériel nécessaire établie. Le recrutement de cinq agents internationaux est en cours. L'UNICEF assurera l'élément sensibilisation du programme et élabore actuellement les matériels voulus.

29. Du fait d'affrontements perpétuels entre les factions et du déplacement des Kurdes de Kirkouk par le Gouvernement, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays continue d'augmenter. C'est tout particulièrement pour aider ces populations à se loger et à se réinstaller que des projets de planification des infrastructures et de reconstruction ont commencé dans les province d'Arbil, de Dahouk et de Souleimaniyeh. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a reçu à ce jour 3 140 000 dollars, sur les 12 millions de dollars alloués, pour financer les matériaux et les services nécessaires à ces opérations. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, qui vient de se rendre dans plusieurs camps de personnes déplacées de la province de Souleimaniyeh, a créé une équipe interinstitutions chargée de veiller à ce que l'assistance tant nécessaire dans ce domaine soit apportée d'une manière intégrée.

VI. APPUI LOGISTIQUE

30. L'appui logistique s'est beaucoup amélioré depuis mon dernier rapport. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq occupe maintenant deux immeubles de Bagdad. Des équipes d'observateurs de région opèrent par roulement à partir de Bassorah, Mossoul et Kirkouk. Le Bureau tient l'inventaire de tout le matériel acheté pour appuyer les opérations des Nations Unies. La mise en place du réseau de transmissions des Nations Unies dans tout le pays est entrée dans sa phase finale. La station de transmission par satellite d'Arbil, qui est opérationnelle depuis le 27 avril, permet la liaison avec Bagdad. Un nouveau standard téléphonique a été installé dans le Bureau du Coordonnateur. Le Gouvernement iraquien a autorisé l'ONU à

/...

installer dans le centre et le sud du pays un réseau en VHF qui permettra aux observateurs de communiquer avec le Bureau, ce qui est indispensable pour leur sécurité et pour leur permettre de transmettre à temps des informations. La Banque centrale iraquienne a accepté que le dollar soit changé en dinars au taux commercial en vigueur. Enfin, le matériel supplémentaire qui vient d'être reçu – 45 véhicules, des ordinateurs et des imprimantes – améliorera beaucoup les conditions dans lesquelles opèrent tous les organismes.

VII. DISPOSITIF ET ACTIVITÉS D'OBSERVATION

31. Au 30 mai 1997, 132 des 151 observateurs internationaux ont été déployés dans le centre et le sud de l'Iraq : 61 observateurs de région, 14 observateurs multidisciplinaires, 57 observateurs de région (37 du PAM, 9 de l'OMS, 2 de la FAO, 8 de l'UNICEF, 1 de l'UNESCO). Les autres observateurs de secteur seront déployés avant l'arrivée des livraisons dont ils doivent s'occuper. Les observateurs de région sont chaque jour 41 sur le terrain; ils effectuent par deux une tournée de cinq jours à Bagdad et dans les provinces environnantes, puis une tournée de 12 jours dans les provinces plus éloignées. En ce qui concerne le secteur alimentaire, 22 observateurs internationaux du PAM, assistés de 150 Iraquiens, opèrent tous les jours, seuls ou par deux et accompagnés de 10 assistants iraqiens, dans chacune des provinces du centre et du sud. Les observateurs de région et les observateurs de secteur établissent des rapports quotidiens ou hebdomadaires. Lorsqu'il constate des divergences importantes, le Coordonnateur pour les affaires humanitaires les porte à l'attention du Gouvernement iraquien pour que celui-ci remédie à la situation.

32. Les observateurs suivent le cheminement des livraisons alimentaires à partir du moment où celles-ci arrivent dans les entrepôts, les silos et les minoteries des provinces. Dans les entrepôts, ils vérifient les quantités reçues, les dates d'arrivée et les numéros d'identification des contrats. Ils effectuent des contrôles de stocks et, s'ils constatent des divergences, ils s'en entretiennent avec les responsables des entrepôts et le notent dans leurs rapports. Ils relèvent les quantités de céréales placées dans les silos et envoyées aux minoteries chaque semaine, et les numéros des contrats, et notent les conditions de conservation. Les observateurs de secteur contrôlent la qualité du blé et vérifient que les numéros des lettres de crédit correspondent à ceux des contrats autorisés par le Comité du Conseil de sécurité. Le PAM compare des échantillons de farine prélevés dans toutes les provinces. Il effectue aussi dans les villes et les campagnes des contrôles ponctuels aléatoires auprès des ménages et des agents chargés de la distribution de la farine et des autres produits alimentaires, afin de s'assurer que la distribution de ces produits s'effectue de manière efficace et équitable. Les observateurs de région questionnent les gens dans la rue, sur les marchés et chez les agents de distribution pour vérifier si les familles ont bien reçu leurs rations et déterminer en combien de jours celles-ci sont consommées. Le PAM fait des enquêtes auprès des ménages et des contrôles ponctuels pour recueillir des informations plus détaillées sur les problèmes de sécurité alimentaire.

33. Le groupe d'observation multidisciplinaire est composé d'experts internationaux, qui se tiennent en liaison avec les organismes des Nations Unies pour coordonner l'ensemble des opérations de surveillance portant sur la

logistique des approvisionnements alimentaires, les produits pharmaceutiques, la nutrition, l'approvisionnement en eau, l'hygiène publique et les produits chimiques, la santé publique, le matériel hospitalier, les intrants et le matériel agricoles, l'éducation et l'approvisionnement en électricité. Ce groupe, qui est basé à Bagdad, fait chaque semaine une analyse indépendante des conclusions des observateurs de région et des organismes opérant dans les divers secteurs d'assistance, analyse qui est directement transmise au Département des affaires humanitaires à New York. C'est de même à l'aide des données recueillies par les observateurs de région et les organismes qu'il suit le cheminement des livraisons depuis l'arrivée de celles-ci en Iraq jusqu'à leur distribution. Les méthodes de repérage diffèrent selon la catégorie de produits. En ce qui concerne les denrées alimentaires, le groupe se sert des documents par lesquels Lloyd's Register atteste l'arrivée des marchandises dans le pays, des imprimés d'ordinateur obtenus auprès des responsables des entrepôts, des données informatisées indiquant la destination des marchandises et des relevés de stock établis par le personnel des Nations Unies. Lorsqu'il y a des divergences, le groupe d'observation multidisciplinaire enquête à leur sujet. Il s'agit de s'assurer que les marchandises reçues correspondent bien au marché qui a été conclu et sont automatiquement distribuées de façon équitable aux provinces, puis aux bénéficiaires. On contrôle les opérations des agents de distribution de la farine et des autres produits alimentaires en faisant des sondages aléatoires.

34. Le groupe d'observateurs de région et les organismes des Nations Unies ont établi ensemble les principes directeurs et la stratégie du déploiement des observateurs. Dans un premier temps, les observateurs devaient suivre le cheminement des livraisons à mesure qu'elles franchissaient les étapes successives de la filière de distribution. Mais avec l'augmentation du volume de ces livraisons, on a estimé qu'il fallait plutôt surveiller au maximum les installations mêmes par lesquelles passaient ces marchandises. Les observateurs se sont donc rendus régulièrement dans toutes les minoteries et installations d'ensilage. Maintenant qu'ils savent mieux comment suivre ce cheminement des marchandises, on pense faire des contrôles plus divers dans certains secteurs particuliers.

35. Le dispositif d'observation à trois échelons établi par la résolution 986 (1995) comprend les observateurs de région, les organismes opérant dans les divers secteurs d'assistance et le groupe d'observation multidisciplinaire. En ce qui concerne les produits alimentaires, les observateurs de région et le PAM font chacun de leur côté des constatations au niveau des grandes articulations du dispositif de distribution. Ils enregistrent ensuite sur leurs bases de données respectives, dans les services centraux de Bagdad, les informations quantitatives et qualitatives ainsi recueillies. À la fin de chaque semaine, il est fait une synthèse, accompagnée de tableaux statistiques, qui est envoyée au groupe d'observation multidisciplinaire. Si les constatations faites par les deux entités ne concordent pas, les observateurs de région font de leur côté une évaluation de la situation considérée. Ce dispositif à trois échelons comporte donc suffisamment de contre-vérifications pour que l'on soit assuré de l'ampleur du champ d'observation et de la justesse des constatations.

36. Avant que n'arrivent, le 9 mai, les premières livraisons médicales, les observateurs de l'OMS ont effectué une analyse et une évaluation détaillées du

ystème gouvernemental de distribution des produits pharmaceutiques. Un programme informatique a aussi été établi de façon qu'il soit possible de suivre le cheminement de ces fournitures dès l'arrivée : on peut ainsi, pour la première fois, connaître rapidement l'état des stocks partout dans le pays et s'assurer immédiatement des quantités disponibles dans chaque province. Ce programme comprend une liste de référence de tous les produits médicaux visés dans le plan de distribution, y compris les numéros de référence donnés par le Comité du Conseil de sécurité. Ainsi, toutes les livraisons peuvent être surveillées de près à tous les niveaux de la distribution. Il y a actuellement quatre équipes d'observateurs de l'OMS dans le centre et le sud de l'Iraq, composées chacune d'un pharmacien appartenant au personnel international, qui est secondé par un pharmacien iraquien. Le groupe d'observation multidisciplinaire et le Ministère iraquien de la santé ont établi conjointement un dispositif pour élucider les cas où l'on constaterait que certains éléments ne concordent pas. L'OMS reste en relation avec le laboratoire de contrôle de la qualité à Bagdad pour s'assurer que les médicaments et fournitures médicales sont livrés à temps.

37. Bien qu'au 26 mai, aucun produit autre que des denrées alimentaires et des médicaments ne soit parvenu en Iraq, le mécanisme d'observation des Nations Unies a poursuivi les préparatifs dans les autres secteurs afin d'y surveiller la distribution le moment venu. Ainsi, en collaboration avec les services concernés, la FAO a établi des procédures d'observation et proposé une liste prioritaire de projets à mettre en oeuvre dès qu'ils auraient été approuvés par le Comité du Conseil de sécurité. Pour que les produits entrant en Iraq soient stockés dans de bonnes conditions, elle est en train d'aménager des entrepôts à Bagdad et Bassorah, en coopération avec le Ministère de l'agriculture. De plus, parce qu'ils peuvent être à double usage, tous les produits et le matériel servant à pulvériser les cultures sont rigoureusement contrôlés par la FAO, qui gère aussi un entrepôt contenant des pièces de rechange pour hélicoptère. En ce qui concerne le secteur de l'eau et de l'assainissement, l'UNICEF a actualisé sa base de données et mis au point un système pour suivre le cheminement de tous les produits. L'UNICEF et l'UNESCO se sont répartis la responsabilité des activités d'observation dans le secteur de l'éducation. Le PNUD a affiné les critères d'observation pour le secteur de l'électricité.

38. À partir du moment où les denrées alimentaires ont commencé à arriver en Iraq, le 20 mars, jusqu'au 30 mai, les observateurs de région ont effectué au total 5 280 visites dans les 15 provinces du centre et du sud de l'Iraq : 267 aux 24 entrepôts; 187 aux 19 silos; 570 aux 99 minoteries et 2 021 aux agents de distribution des denrées alimentaires et de la farine; ils ont eu en outre 2 235 entretiens avec des bénéficiaires.

39. Au cours des trois derniers mois, le personnel des Nations Unies a bénéficié de la liberté de mouvement voulue. Les visas sont délivrés promptement à tous les intéressés à leur arrivée à l'aéroport d'Habbaniyah, que le personnel international est autorisé à utiliser. Les observateurs et autres personnels participant à l'application de la résolution 986 (1995) du Conseil sont maintenant en possession de cartes d'identité établies par le Ministère des affaires étrangères, qui leur permettent de se déplacer librement dans tout le pays. Dans les 15 provinces du centre et du sud, la situation en matière de

sécurité est généralement stable pour ce qui est du personnel des Nations Unies et de ses opérations.

40. Grâce à des activités de liaison continues, les observateurs des Nations Unies ont dans l'ensemble accès de manière satisfaisante aux informations pertinentes et aux autorités iraqiennes. Les contacts avec les responsables des entrepôts, des silos et des minoteries et les agents de distribution des rations se passent généralement bien. Pour ce qui est des relations avec les facilitateurs du Gouvernement, ce dernier a contesté à quatre reprises la pertinence de certaines questions posées par les observateurs et leur attitude vis-à-vis des traditions locales. Par ailleurs, le Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq s'est ému de ce qu'à cinq occasions les facilitateurs aient entravé le processus d'observation, notamment en interrogeant des agents de distribution des rations et des bénéficiaires. Ces questions ont été réglées à la satisfaction des Nations Unies et du Gouvernement iraquien. L'ONU continuera de suivre la situation de près pour que les observateurs puissent travailler librement.

41. Au 30 mai, sur 20 observateurs des Nations Unies, 15 étaient déployés dans les trois provinces du nord : 3 observateurs de région et 12 observateurs par secteur (3 du PAM, 4 de l'OMS, 2 de la FAO, 1 de l'UNICEF, 1 de l'UNESCO et 1 du PNUD). Pour observer la distribution des denrées alimentaires, 3 observateurs internationaux et 80 agents nationaux du PAM se rendent quotidiennement sur le terrain. Les autorités locales d'Arbil s'étant plaintes que la farine de blé distribuée en avril n'était pas comestible, le PAM en a envoyé des échantillons à des laboratoires à l'étranger. Les résultats de l'analyse ont fait clairement apparaître que la qualité de la farine de blé répondait aux normes internationalement acceptées.

42. En consultation avec les autorités locales, l'OMS a établi en avril un plan d'observation pour la distribution des fournitures médicales. Ce plan a été mis en oeuvre lorsque les premières d'entre elles sont arrivées à Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh le 28 mai. Ces fournitures, une petite quantité de solution intraveineuse, ont été déchargées à l'entrepôt géré par l'OMS à Arbil et immédiatement inspectées. La distribution a commencé dès le 29 mai à Arbil, Dohouk et Souleimaniyeh en présence d'observateurs des Nations Unies.

VIII. OBSERVATIONS CONCERNANT L'EFFICACITÉ, L'ÉQUITÉ ET L'ADÉQUATION DE LA DISTRIBUTION

43. L'ONU est chargée de déterminer si la distribution des produits est efficace, équitable et adéquate. À ce jour, le seul secteur où les quantités livrées sont suffisantes pour que l'on puisse déterminer si la distribution a été équitable est celui des denrées alimentaires et produits connexes.

Efficacité

44. À quelques légères exceptions près, résultant de pertes qui surviennent normalement au stade de la manutention et d'avaries dans les emballages, les livraisons ont été acheminées efficacement dans tout le pays; des relevés clairs et à jour, établis manuellement ou à l'ordinateur, sont tenus dans les entrepôts des provinces; les denrées alimentaires sont toujours entreposées dans des

conditions d'hygiène; et les agents chargés des distributions de denrées et de farine prennent livraison des rations destinées à leurs clients, en procédant selon le plan établi et en suivant un calendrier mensuel. Depuis le 20 mars, les observateurs des Nations Unies n'ont pas décelé de pertes importantes ou inacceptables au cours de la manutention et du traitement des produits auxquels s'applique la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. À ce jour, à Oumm Qasr, les pertes survenues au cours de la manutention ont représenté 1,3 %, ce qui est jugé acceptable. Les observateurs signalent régulièrement les éventuels gaspillages dus à de mauvaises conditions d'entreposage au cours de l'acheminement des produits jusqu'aux provinces ou jusqu'aux bénéficiaires. Aucune divergence importante n'a cependant été signalée. Les pertes dues aux dégâts des pluies ont été insignifiantes. Un camion a été détourné à Bassorah, et les autorités iraqiennes ont ouvert une enquête à ce sujet.

45. En ce qui concerne le traitement du blé, les analyses effectuées ont montré que le taux moyen d'extraction de la farine dans le pays est d'environ 90 %. Il y a peu de différence entre les moulins, le taux d'extraction se situant entre 87,6 et 90,2 %. Des observateurs de région et de secteur ont cependant noté à maintes reprises que de nombreux moulins fonctionnent actuellement au maximum de leur capacité avec du matériel archaïque, d'où le risque de pannes qui peuvent compromettre la production de farine. On a besoin de matériel portuaire à Oumm Qasr – pompes d'aspiration pour le déchargement des cargaisons de vrac, portiques obliques, élévateurs à fourche et grues mobiles.

Équité

46. Des observations suffisamment nombreuses ont été effectuées au niveau des provinces en avril et mai pour indiquer que le système de distribution fonctionne équitablement, permettant de livrer dans toutes les provinces les produits disponibles. Les allocations du Ministère du commerce aux provinces ont été vérifiées par des contrôles ponctuels des stocks des entrepôts. Le PAM note qu'aucune province pratiquement ne semble avoir reçu sensiblement moins que les autres d'aucun produit. Les observations effectuées confirment jusqu'à présent que les bénéficiaires enregistrés ont bien reçu leurs rations. Il n'a pas été signalé de divergences importantes dans les provinces du centre et du sud. Dans les trois provinces du nord, un petit nombre de cas d'irrégularités ont été signalés – doubles enregistrements, balances fausses et majoration des prix par certains agents distributeurs. Dans l'ensemble du pays, tout semble indiquer qu'au cours des deux mois où la distribution de produits a effectivement eu lieu, tous les citoyens enregistrés dans le cadre du système des rations ont reçu un panier de denrées alimentaires identique, quantitativement et qualitativement. En avril, les statistiques officielles, vérifiées par le PAM, montraient que 22,1 millions d'Iraqiens avaient reçu la ration de farine traitée.

47. Les observateurs des Nations Unies ont commencé à concentrer leur attention sur des secteurs particuliers afin de s'assurer que l'accès au système de rationnement est garanti à tous les secteurs de la population iraqienne. À cet égard, le groupe d'observation multidisciplinaire a établi des directives, dont se servent les observateurs de région et les observateurs de secteur. Ces directives distinguent trois raisons possibles pour lesquelles les citoyens pourraient ne pas avoir reçu les rations auxquelles ils ont droit au titre de la

résolution 986 (1995) : la personne est en train d'être enregistrée, la personne a choisi de ne pas être enregistrée ou la personne s'est vu refuser la possibilité d'être enregistrée. S'il apparaît qu'une personne n'a pu avoir accès au système de rationnement, une vérification est effectuée par un autre groupe d'observateurs de région ou une autre équipe du PAM; le groupe d'observation multidisciplinaire effectue ensuite un audit afin de confirmer ou de contredire les constatations initiales. Cette procédure permet de parvenir à une conclusion fondée et faisant autorité. À ce jour, 2 267 observations ont été effectuées dans les provinces de Bassorah, Dhi-Qar, Mayssan et Tamim selon les procédures convenues. Lorsqu'ils se rendent dans les provinces, les observateurs s'efforcent de retrouver les groupes de personnes qui ont pu s'être vu refuser l'accès au système de rationnement. À la suite d'informations selon lesquelles quelque 400 familles avaient été expulsées de Kirkouk, et bien que l'on n'eût trouvé aucune irrégularité systématique au niveau de l'enregistrement ou de la distribution, le Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires a prié le Gouvernement iraquien de s'assurer que les rations auxquelles ces familles avaient droit au titre de la résolution 986 (1995) n'étaient pas en cause. L'ONU n'a pris aucune disposition pour fournir des rations aux familles qui sont arrivées à Arbil et Souleimaniyeh. Ultérieurement, le Coordonnateur a reçu du Gouvernement iraquien l'assurance qu'il avait été mis fin aux expulsions et que certaines familles étaient déjà rentrées.

Adéquation

48. Les nutritionnistes des Nations Unies sont parvenus à la conclusion que la ration alimentaire prévue au titre de la résolution 986 (1995) apporte les aliments et les nutriments nécessaires à la survie élémentaire. La ration apporte 2 030 calories, chiffre comparable au minimum désirable de 2 500 calories au moins par personne par jour. Le PAM estime que la ration alimentaire prévue par la résolution 986 (1995) fournit 93 % des calories, 100 % des protéines et 97 % de la thiamine nécessaires à la survie élémentaire. Par contre, elle ne représente que 69 % des besoins en fer, 41 % des besoins en niacine et en vitamine B12, et 13 % des besoins en calcium. L'huile végétale, fortifiée de vitamine A, n'a pas été évaluée par rapport aux quantités nécessaires pour répondre aux besoins individuels. Étant donné que la carence en fer pose un grave problème de santé publique en Iraq, il y aurait lieu de fortifier la farine avec du fer pour améliorer l'état nutritionnel des femmes enceintes et des enfants. Même si la ration devait être traitée de manière à apporter 2 500 calories par jour, une telle mesure aurait peu d'effet sur l'état nutritionnel tant que des améliorations sensibles n'auront pas été apportées dans les domaines des services de santé, de l'hygiène publique et de l'accès à l'eau salubre.

49. L'évaluation des fournitures médicales pour déterminer si elles répondent aux besoins de la population en matière de santé publique est freinée par la lenteur des arrivages de médicaments et de fournitures médicales et leur caractère partiel. La dégradation continue du secteur de la santé a en fait été exacerbée par ce facteur. Selon les informations fournies par le Ministère de la santé, 4 % seulement des médicaments dont l'Iraq a besoin ont été disponibles au cours des cinq derniers mois. Le nombre d'opérations chirurgicales, effectuées pour la plupart dans des cas d'urgence, a diminué de 17 % et les

/...

examens de laboratoire, de 8 %, par rapport à la même période en 1996. Le faible taux d'occupation des lits dans les hôpitaux et le faible recours aux infrastructures sanitaires ne donnent pas la juste mesure de l'ampleur de la morbidité, laquelle serait le fondement d'une évaluation réaliste de l'adéquation des fournitures aux besoins. L'on espère qu'avec l'arrivée de quantités importantes de produits pharmaceutiques et de fournitures médicales, il sera possible d'appliquer les indicateurs types qui permettront d'évaluer de façon plus juste la situation en matière de santé publique. À cette fin, un groupe de travail interorganisations (OMS, UNICEF, groupe d'observateurs de région et groupe d'observation multidisciplinaire) a été établi. En outre, un groupe de travail mixte OMS/Ministère de la santé a été établi pour recueillir des informations au niveau des infrastructures sanitaires. Ces mesures permettront d'effectuer une évaluation objective de l'impact des livraisons sur la qualité des soins et, d'une façon générale, de déterminer si les fournitures médicales répondent bien aux besoins du pays.

50. Bien qu'il soit impossible, étant donné que les fournitures nécessaires aux secteurs de l'eau, de l'assainissement, de l'agriculture, de l'éducation et de l'électricité ne sont toujours pas arrivées, de déterminer par l'observation si lesdites fournitures répondent bien aux besoins, les organismes des Nations Unies soulignent que les allocations prévues dans le plan de distribution ne sont pas, à leur avis, suffisantes pour répondre aux besoins fondamentaux des secteurs en question. Dans le secteur de l'électricité, par exemple, le système de production électrique est dans un état précaire, ce qui a des conséquences fâcheuses sur l'approvisionnement en eau et les services médicaux. Les coupures de courant durent de 2 à 20 heures par jour dans la plupart des régions. Les fonds nécessaires pour rétablir à un niveau élémentaire le réseau électrique dans les régions du centre et du sud sont estimés à un chiffre bien supérieur à celui des fonds alloués dans le plan de distribution; il en va de même dans les trois provinces du nord. Les données mensuelles relatives au contrôle de la qualité de l'eau font régulièrement apparaître des taux élevés de contamination dans les 15 provinces du centre et du sud, le pourcentage dépassant 40 % à Bassorah et à Dhi-Qar. Globalement, on estime que les systèmes de production d'eau fonctionnent à moins de 50 % de leur capacité, ce qui a sensiblement réduit l'accès à l'eau potable. Le fait que les intrants agricoles ne sont pas arrivés a non seulement retardé les améliorations nécessaires dans le secteur de l'agriculture, mais il a aussi eu comme conséquence que rien ne pouvait être fait pour empêcher la situation de s'aggraver, d'où une augmentation des maladies endémiques et zoonosiques.

51. Récemment, les organismes des Nations Unies ont signalé l'existence de besoins urgents qui ne sont pas couverts par le plan de distribution. Par exemple, dans le secteur de l'alimentation, le PAM continue d'aider dans tout le pays les groupes vulnérables, qui ont besoin d'une assistance nutritionnelle ciblée en plus de la ration alimentaire. De même, les personnes déplacées dans le nord de l'Iraq ainsi que dans les provinces de Ninive, Bassorah et Nasiriyeh nécessitent une assistance supplémentaire, estimée à 2 millions de dollars, pour des articles non alimentaires (couvertures, ustensiles de cuisine, éléments chauffants) et la remise en état des logements. Dans le secteur de l'agriculture, la FAO considère que la résolution 986 (1995) ne couvre pas les besoins d'urgence (campagnes de lutte contre la maladie due aux larves de la lucilie bouchère, semences de légumes ou campagnes de vaccination animale dans

les provinces du centre et du sud de l'Iraq). Ces intrants agricoles sont évalués à environ 4,3 millions de dollars. Dans le domaine de l'éducation, l'UNESCO pense qu'il faudrait un montant estimatif de 1,8 million de dollars pour des projets en faveur des enfants des rues et des enfants handicapés, et pour la remise en état de centres de garderie dans les régions défavorisées du pays. Enfin, l'UNICEF estime qu'il faudrait 13,5 millions de dollars pour répondre aux besoins urgents sur le plan humanitaire – immunisations, nutrition ou accès à l'eau et à l'hygiène, entre autres.

IX. OBSERVATIONS

52. Le programme autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 986 (1995) est unique parmi toutes les opérations d'assistance humanitaire entreprises par les Nations Unies en ce qu'il s'efforce d'atténuer certains des effets négatifs qu'ont sur le pays bénéficiaire les sanctions dont il fait l'objet. Si l'opération est financée par des recettes dégagées par suite d'une exception limitée au régime des sanctions, la résolution prévoit la mise en place de nombreuses garanties pour veiller à ce que l'aide humanitaire ne serve pas à des buts autres que ceux pour lesquels elle a été expressément autorisée et à ce qu'elle soit distribuée de manière équitable à tous les civils qui en ont besoin. En outre, du fait de l'instabilité de la situation politique et militaire dans les provinces du nord, la résolution contient des arrangements spéciaux concernant la fourniture de l'assistance à la population de cette région, ce qui rend l'opération encore beaucoup plus complexe.

53. Si, lors du processus qui a abouti à la conclusion du Mémorandum d'accord servant de base à l'exécution du programme, tout a été fait pour prévoir les problèmes qui risquaient de se poser, la nature compliquée de ce programme, notamment ses aspects financiers, d'administration et de gestion, ont suscité un certain nombre de difficultés et de retards dans les premières phases de son exécution. Je suis heureux que le Secrétariat et les divers organismes participants aient maintenant réussi à surmonter la plupart, sinon la totalité de ces problèmes, comme il ressort du présent rapport. En même temps, je suis préoccupé par des décalages persistants et d'autres difficultés dans le traitement des demandes, lesquels ont entraîné d'importants retards dans la fourniture de plusieurs articles, en particulier les médicaments et les produits pharmaceutiques, qui font à l'évidence grandement et, parfois même, cruellement, défaut. J'ai le sincère espoir qu'il sera possible de remédier rapidement à cette situation avec la coopération de tous les intéressés de manière à garantir, au cas où le Conseil déciderait de prolonger le programme, que des mesures soient prises afin d'inclure dans le plan de distribution les dispositions nécessaires pour répondre aux besoins urgents dont j'ai fait mention précédemment.

54. À la lumière de l'expérience acquise au cours des six derniers mois et compte tenu du fait que la crise humanitaire se poursuit en Iraq, je recommande le renouvellement du programme pour une période de six mois.

Annexe I

PRODUITS ALIMENTAIRES ARRIVÉS EN IRAQ EN APPLICATION
 DE LA RÉOLUTION 986 (1995)

Récapitulation au 28 mai 1997

Produit	Quantité allouée par le plan de distribution (6 mois)	Quantité totale reçue ^a	Quantité reçue en pourcentage de l'allocation prévue dans le plan de distribution
	(Tonnes)		
Margarine d'origine végétale	127 782	29 399	23
Préparations pour nourrissons	8 100	3 141	39
Légumineuses	127 782	28 059	22
Riz	319 458	62 662	20
Sel	19 164	3 564	19
Sucre	255 564	15 475	6
Thé	19 164	1 103	6
Blé	1 419 807 ^b	533 315	38
Savon de toilette	32 694	5 805	18
Détergent	45 768	9 125	20
Total	2 375 283	691 648	29

^a Source : Rapport du groupe d'observation multidisciplinaire en date du 28 mai 1997.

^b Le plan de distribution indique les besoins en farine de blé. Le ratio de transformation est de 9 kilogrammes de farine pour 10 kilogrammes de blé.

Annexe II

ARRIVÉE ET DISTRIBUTION DES DENRÉES ALIMENTAIRES FOURNIES EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 986 (1995)
DANS LES PROVINCES IRAQUIENNES ET NIVEAUX ACTUELS DES STOCKS (TONNES)

Province		Détergent	Savon de toilette	Sel iodé	Préparations pour nourrissons	Thé	Blé ^a	Riz	Margarine d'origine végétale	Légumineuses	Total
Ninive	Arrivées	462,00	325,00	239,00	113,00	37,78	55 852,00	5 289,00	2 681,00	2 102,00	67 100,78
	Distribuées	374,00	251,00	—	14,00	—	49 129,00	4 387,00	1 673,00	1 615,00	57 443,00
	En stock	88,00	74,00	239,00	99,00	37,78	6 723,00	902,00	1 008,00	487,00	9 657,78
Tamim	Arrivées	264,00	201,00	71,00	113,00	53,52	— ^c	1 670,00	1 150,00	918,00	4 440,52
	Distribuées	268,00	188,00	—	12,00	—	— ^c	1 474,00	762,00	757,00	3 461,00
	En stock	-4,00 ^b	13,00	71,00	101,00	53,52	— ^c	196,00	388,00	161,00	979,52
Bagdad	Arrivées	1 772,00	1 247,00	955,00	651,00	226,80	166 256,00	9 108,00	6 510,00	5 922,00	192 647,80
	Distribuées	1 206,00	876,00	—	89,00	—	119 976,00	3 686,00	3 362,00	3 630,00	132 825,00
	En stock	566,00	371,00	955,00	562,00	226,80	46 280,00	5 422,00	3 148,00	2 292,00	59 822,80
Salah Al-Din	Arrivées	330,00	273,00	134,00	112,00	37,78	8 115,00	2 167,00	1 174,00	976,00	13 318,78
	Distribuées	284,00	199,00	—	12,00	—	6 551,00	1 903,00	806,00	759,00	10 514,00
	En stock	46,00	74,00	134,00	100,00	37,78	1 564,00	264,00	368,00	217,00	2 804,78
Diala	Arrivées	308,00	251,00	100,00	74,00	40,64	37 631,00	2 864,00	1 067,00	1 206,00	43 541,64
	Distribuées	308,00	223,00	—	14,00	—	35 357,00	2 381,00	1 043,00	960,00	40 286,00
	En stock	—	28,00	100,00	60,00	40,64	2 274,00	483,00	24,00	246,00	3 255,64
Anbar	Arrivées	374,00	293,00	197,00	112,00	58,04	3 101,00	2 869,00	1 003,00	1 231,00	9 238,04
	Distribuées	320,00	224,00	—	17,00	—	1 041,00	2 273,00	909,00	898,00	5 682,00
	En stock	54,00	69,00	197,00	95,00	58,04	2 060,00	596,00	94,00	333,00	3 556,04
Babylone	Arrivées	255,00	167,00	172,00	69,00	40,57	32 717,00	1 536,00	1 048,00	1 045,00	37 049,57
	Distribuées	255,00	166,00	—	7,00	—	24 790,00	1 495,00	725,00	710,00	28 148,00
	En stock	—	1,00	172,00	62,00	40,57	7 927,00	41,00	323,00	335,00	8 901,57
Kerbala	Arrivées	220,00	155,00	128,00	93,00	36,04	16 996,00	1 710,00	732,00	804,00	20 874,04
	Distribuées	220,00	154,00	—	11,00	—	14 221,00	1 563,00	626,00	579,00	17 374,00
	En stock	—	1,00	128,00	82,00	36,04	2 775,00	147,00	106,00	225,00	3 500,04
Najaf	Arrivées	308,00	248,00	94,00	93,00	37,12	16 255,00	2 108,00	1 038,00	835,00	21 016,12
	Distribuées	258,00	143,00	—	25,00	—	15 111,00	1 937,00	772,00	686,00	18 932,00
	En stock	50,00	105,00	94,00	68,00	37,12	1 144,00	171,00	266,00	149,00	2 084,12
Qadissiya	Arrivées	308,00	222,00	114,00	94,00	20,27	13 307,00	2 145,00	1 162,00	1 688,00	19 060,27
	Distribuées	268,00	188,00	—	16,00	—	10 689,00	1 900,00	949,00	1 453,00	15 463,00
	En stock	40,00	34,00	114,00	78,00	20,27	2 618,00	245,00	213,00	235,00	3 597,27
Mouthanna	Arrivées	176,00	120,00	78,00	113,00	20,30	9 459,00	1 303,00	589,00	603,00	12 461,30
	Distribuées	161,00	113,00	—	16,00	—	7 913,00	830,00	454,00	421,00	9 908,00
	En stock	15,00	7,00	78,00	97,00	20,30	1 546,00	473,00	135,00	182,00	2 553,30
Bassorah	Arrivées	574,00	349,00	165,00	280,00	145,48	34 584,00	4 547,00	1 678,00	1 759,00	44 081,48
	Distribuées	574,00	350,00	—	49,00	—	32 917,00	4 223,00	1 412,00	1 461,00	40 986,00
	En stock	—	-1,00	165,00	231,00	145,48	1 667,00	324,00	266,00	298,00	3 095,48

Province		Détergent	Savon de toilette	Sel iodé	Préparations pour nourrissons	Thé	Blé ^a	Riz	Margarine d'origine végétale	Légumineuses	Total
Mayssan	Arrivées	264,00	200,00	114,00	169,00	20,30	7 132,00	1 836,00	720,00	812,00	11 267,30
	Distribuées	238,00	124,00	—	40,00	—	5 556,00	1 673,00	669,00	618,00	8 918,00
	En stock	26,00	76,00	114,00	129,00	20,30	1 576,00	163,00	51,00	194,00	2 349,30
Dhi-Qar	Arrivées	352,00	252,00	214,00	223,00	93,04	19 263,00	3 469,00	1 814,00	1 380,00	27 000,04
	Distribuées	352,00	252,00	—	27,00	—	16 527,00	2 840,00	1 136,00	1 068,00	22 202,00
	En stock	—	—	214,00	196,00	93,04	2 676,00	629,00	678,00	312,00	4 798,04
Wassit	Arrivées	277,00	201,00	152,00	74,00	37,78	25 093,00	2 126,00	886,00	991,00	29 837,78
	Distribuées	277,00	194,00	—	11,00	—	19 851,00	1 904,00	787,00	788,00	23 812,00
	En stock	—	7,00	152,00	63,00	37,78	5 242,00	222,00	99,00	203,00	6 025,78
Arbil	Arrivées	334,00	257,00	140,00	205,00	49,50	19 466,00	2 667,00	1 372,00	1 292,00	25 782,50
	Distribuées	152,00	107,00	—	54,00	—	19 213,00	1 079,00	431,00	647,00	21 683,00
	En stock	182,00	150,00	140,00	151,00	49,50	253,00	1 588,00	941,00	645,00	4 099,50
Dohouk	Arrivées	260,00	153,00	97,00	172,00	24,13	12 335,00	2 076,00	978,00	908,00	17 003,13
	Distribuées	173,00	121,00	0,0	15,00	—	11 468,00	1 128,00	434,00	439,00	13 778,00
	En stock	87,00	32,00	97,00	157,00	24,13	867,00	948,00	544,00	469,00	3 225,13
Souleimaniyeh	Arrivées	330,00	311,00	280,00	251,00	73,75	23 547,00	3 284,00	1 617,00	1 454,00	31 147,75
	Distribuées	166,00	116,00	—	11,00	—	17 511,00	1 176,00	470,00	437,00	19 887,00
	En stock	164,00	195,00	280,00	240,00	73,75	6 036,00	2 108,00	1 147,00	1 017,00	11 260,75
Total	Arrivées	7 168,00	5 225,00	3 444,00	3 011,00	1 052,84	501 049,00	52 774,00	27 219,00	25 926,00	626 868,84
	Distribuées	5 854,00	3 989,00	—	440,00	—	407 821,00	37 852,00	17 420,00	17 926,00	491 302,00
	En stock	1 314,00	1 236,00	3 444,00	2 571,00	1 052,84	93 228,00	14 922,00	9 799,00	8 000,00	135 566,84

Source : Rapport du groupe d'observation multidisciplinaire en date du 28 mai 1997.

^a Le plan de distribution indique les besoins en farine de blé. Le ratio de transformation est de 9 kilogrammes de farine pour 10 kilogrammes de blé.

^b Les livraisons étant inférieures aux besoins, les pouvoirs publics ont puisé dans leurs stocks pour les suppléer.

^c À Tamim, quatre minoteries reçoivent de la province de Souleimaniyeh du blé à moudre qui figure en regard de "Souleimaniyeh". Les autres minoteries de Tamim reçoivent du blé de la province de Diala (qui produit 8 % des besoins en farine de Tamim). Diala fournit les 92 % restants (qui figurent en regard de "Diala").

Annexe IIIOBSERVATIONS EFFECTUÉES EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 986 (1995)
ENTRE LE 20 MARS ET LE 30 MAI 1997

Province	Nombre d'observations effectuées par les observateurs de région	Nombre d'observations effectuées par les observateurs par secteur ^a	Total
Anbar (sud et centre)	71	57	128
Babylone	236	82	318
Bagdad	1 186	216	1 402
Bassorah	551	105	656
Dhi-Qar	301	59	360
Diala	351	75	426
Kerbala	79	53	132
Mayssan	247	52	299
Mouthanna	85	40	125
Najaf	58	57	115
Ninive	98	58	156
Qadissiya	142	50	192
Salah Al-Din	189	62	251
Tamim	518	26	544
Wassit	115	21	176
Total pour les provinces du centre et du sud	4 227	1 053	5 280
Total pour les trois provinces du nord	43	26 052 ^b	26 095
Total général	4 270	27 105	31 375

^a Observations du personnel international du PAM.

^b Les observations sectorielles dans les trois provinces du nord ont été faites par du personnel national encadré par trois observateurs internationaux du PAM.
